

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****Séance du jeudi 25 juin 2026****Date de convocation :** 19 juin 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Date d'affichage :** 19 juin 2026**Nombre de Conseillers présents :** 15**Nombre de Conseillers votants :** 18

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM BULTEZ, HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M BLONDEL, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme LEGEMBLE pouvoir à M CHOLET, M LE BOURDONNEC pouvoir à Mme MAIGNAN-NABUCET, M RAULT Rémy pouvoir à Mme BEAUVALLET, Mme DURAND.

Etaient absents :

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET

DELIBERATION N°2026-2-054 : Désignation d'un référent titulaire et suppléant auprès de la Mission Locale du Pays de Dinan

Comme à chaque renouvellement des conseils municipaux, la Mission Locale du Pays de Dinan demande de nommer un référent communal titulaire et un référent suppléant, sensibilisés sur les questions de la jeunesse.

M CHOLET propose Mme LEGEMBLE comme référent titulaire et Mme COQUELIN comme référent suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions (Mmes BEAUVALLET et ROSSELOT, MM RAULT Rémy, RAULT Jean Pierre)

DESIGNE auprès de la Mission Locale du Pays de Dinan

Référent titulaire : Mme Gaëlle LEGEMBLE

Référent suppléant : Mme Ghislaine COQUELIN

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Ghislaine COQUELIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 juin 2026

Le Maire,

Didier CHOLET